



**Commission de la formation et de la vie universitaire  
Séance du 24 septembre 2019**

Délibération n°3

**Portant avis sur l'extension des horaires de la bibliothèque universitaire des Cerclades  
pour l'année 2019-2020**

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-6-1,  
Vu l'avis favorable du comité technique d'établissement en date du 20 novembre 2015 portant sur  
l'élargissement des horaires d'ouverture de la bibliothèque universitaire,  
Vu la circulaire relative au temps de travail 2019-2020 approuvée lors de la séance du 20 septembre  
2019 par le comité technique d'établissement,  
Vu l'appel à projets relatif au « Plan Bibliothèques ouvertes+ »,  
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que le ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a lancé un appel à projets intitulé « Plan Bibliothèques ouvertes + »,

Considérant que ce plan a pour objectif d'améliorer l'accueil des étudiants en bibliothèque universitaire en étendant, en particulier, l'ouverture des équipements en soirée et le week-end,

Considérant que l'université de Cergy-Pontoise a remis un dossier de candidature qui a été sélectionné en juin 2016,

Considérant que le projet de l'UCP prévoit une extension des horaires de la BU des Cerclades, l'amélioration du service aux usagers et l'installation de lieux de travail spécifiques,

Considérant que l'établissement a bénéficié, dans le cadre de cet appel à projets, d'une subvention de 85 758 euros versée entre 2016 et 2019,

Considérant que, malgré la fin du versement de la subvention par le ministère, le dispositif est reconduit,

Considérant que le calendrier proposé par la bibliothèque a été élaboré pour être le plus possible en adéquation avec le calendrier des examens,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

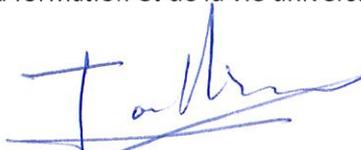
Nombre de membres en exercice : 31	Pour : 12
Nombre de membres présents : 8	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 5	Abstention : 1
Membres absents et non représentés : 17	Non-participation : 0

**Article 1er** : émet un avis favorable sur le calendrier suivant proposé par la BU :

- Premier semestre : ouverture du rez-de-chaussée de la BU des Cerclades jusqu'à 22 heures, du lundi au vendredi, du 12 novembre au 20 décembre 2019 et du 6 au 17 janvier 2020 ;
- Deuxième semestre : ouverture du rez-de-chaussée de la BU des Cerclades jusqu'à 22 heures, du lundi au vendredi, du 16 mars au 3 avril 2020 et du 20 avril au 22 mai 2020.

**Article dernier** : La présente délibération sera transmise au Recteur de l'académie de Versailles et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission  
de la formation et de la vie universitaire,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 25 octobre 2019  
Publié le : 28 octobre 2019